



Municipalité de Saint-Armand

AVIS PUBLIC

Aux citoyens de la susdite municipalité, AVIS PUBLIC est, par la présente donnée par la soussignée, secrétaire-trésorière que :

QU' à la séance ordinaire, qui se tiendra le lundi dix (10) mai, à 19h30, les membres du Conseil de la Municipalité de Saint-Armand, se prononceront sur la demande de dérogation mineure DM-2021-02.

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Nature et effet :

La demande vise l'implantation d'une maison d'invités sur une propriété ayant une superficie de 3,5 hectares le lot 5 452 044.

L'objet de la demande déroge à l'article 67 DISPOSITIONS SUPPLÉMENTAIRES RELATIVES AUX MAISONS D'INVITÉS du règlement de zonage numéro 96-10.

Identification du site concerné :

Lot numéro 5 452 044
Au 869, chemin de Saint-Armand

Les personnes intéressées pourront prendre connaissance de cette demande de dérogation au bureau de la Municipalité situé au 414, chemin Luke à Saint-Armand aux heures normales d'ouverture soit, du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 13h à 16h.

Donné à Saint-Armand, 13 avril 2021

Michèle Bertrand,
Directrice générale et secrétaire-trésorière